

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication : 18/09/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-8-3-12

Séance du vendredi 11 septembre 2015

ROUTES DEPARTEMENTALES PROGRAMME A134 AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-3-2 du 19 février 2015 portant sur l'exécution du Budget Primitif 2015, Routes, Transport et Déplacement,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise l'affectation de 100 000 € pour l'année 2015 au programme n° A134 tel qu'indiqué ci-dessous :

1) Programme A134 – Construction et rénovation d'ouvrages d'art

| N° opération | Nom de l'opération | AP | | |
|----------------------|---|--------------|----------------------------|------------------|
| | | Déjà affecté | Affectation complémentaire | Total affecté |
| 2015 A134 - 40798 | RD 103 – Réparation du pont sur le canal Rhin-Rhône à HAGENBACH | 300 000 € | 100 000 € | 400 000 € |
| Total | | | 100 000 € | 400 000 € |

- Autorise le Président à signer avec les partenaires concernés, les conventions et avenants, les marchés et tous documents liés à son exécution portant sur le programme A134.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité